



## Refus de vente le jour de la signature

Par **Max\_33**, le **10/09/2019** à **14:20**

Bonjour, nous avons conclu une date de signature de compromis le lundi après midi et le vendredi soir le notaire nous fait part du diagnostic assainissement que nous découvrons seulement après 1 mois de négociation.

Ce diagnostic précisait l'utilité de faire un contrôle et une remise en conformité du système si besoin aux frais du futur propriétaire dans l'année Après l'achat.

Nous avons donc voulu reporter la date de signature le temps de faire un devis pour ces travaux.

Le propriétaire ne voulant pas reporter la date, à préféré annuler le ssp et ne veut plus nous vendre sa maison.

Ma question : y a t il des recours contre l'agence immobilière dont la personne à négligé de me transmettre ces documents plus tôt de manière à faire le devis plus tôt et d'avoir pu signer le jour J?

Deux mois d'efforts et de projets pour rien...!

Merci par avance pour votre retour et bonne journée

Par **janus2fr**, le **10/09/2019** à **16:47**

Bonjour,

Le vendeur n'a pas la possibilité de se rétracter !

En revanche, le délai de rétractation pour l'acheteur commence lorsqu'il dispose de la totalité du dossier de diagnostics...